

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 44 (1930)

Heft: 2

Artikel: Lettres de noblesse et lettres d'armoiries concédées à des Vaudois [suite]

Autor: Dubois, Fréd.-Th.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Meister, wie der junge Niklaus Manuel Deutsch, zu den Künstlern gezählt werden, die ihre Schulung auf dem Platze Basel erhalten haben und zu dem Kreise gehören, der im ersten Viertel des XVIten Jahrhunderts künstlerisch in der Schweiz die schönsten Leistungen hervorgebracht hat. Das schöne Beispiel, dessen farbige Wiedergabe wir der Kaffee-Hag A.-G. verdanken, ist deshalb ganz besonders willkommen.

Lettres de noblesse et lettres d'armoiries concédées à des Vaudois

par FRÉD.-TH. DUBOIS.

(Suite)

Doxat. 1647. Ferdinand III, empereur, accorde des lettres de noblesse avec augmentation d'armoiries à Jean-Pierre, Claude, Jacques-Louis et à Joseph Doxat le 6 avril 1647.

La famille Doxat s'est fixée à Yverdon avec Claude Doxat, originaire de Vuarrengel. Il fut admis à la bourgeoisie de la dite ville en 1545, fut lieutenant baillival et mourut en 1569. Son fils Pierre, banneret d'Yverdon, laissa deux fils: Etienne et Joseph, banneret d'Yverdon, allié Masset, né en 1591, mort en 1669. Etienne laissa trois fils: Jean-Pierre, capitaine au service de France, Claude, châtelain d'Yverdon, et Jacques-Louis, capitaine, châtelain des Clées. Ce furent ces trois frères et leur oncle Joseph qui reçurent en 1647 des lettres de noblesse de Ferdinand III.

Dans ce document l'empereur s'adresse à Jean-Pierre, Claude, Jacques-Louis et Joseph Doxat:

FERDINANDUS TERTIUS divina favente clementia electus Romanorum Imperator Nostris et Sacri Imperii fidelibus dilectis Joanni Petro, Claudio et Jacobo Ludovico fratribus nec non Josepho Doxat gratiam nostram caes. et omne bonum.

Puis il cite parmi les principaux services qu'ils ont rendus, les secours qu'ils ont fournis aux Bourguignons, leurs voisins souffrant tant de la guerre que de l'exil:

. . . adeoque ad praecipua inter vestros munia ob virtutem propriam adhibiti vicinis Burgundis qua bellantibus qua exulibus vires et subsidium suppeditare omnibusque vos commendatos facere studueritis

et pour cela l'empereur les anoblit:

. . . vos supra nominatos Joannem Petrum, Claudium et Ludovicum fratres nec non consanguineum vestrum Josephum Doxat omnesque liberos, haeredes, posteros ac descendentes vestros legitimo matrimonio natos ac nascituros in infinitum masculos et foeminas, in numerum, coetum, consortium, statum, gradum ac dignitatem nostrorum et Sacri Imperii aliorumque regnorum ac dictionum nostrarum haereditariarum nobilium assumimus extollimus et aggregamus

Puis l'empereur confirme et augmente leurs armoiries:

Ut vero perpetuum hujus nobilitatis vestrae extet documentum . . . non solum antiqua, quibus hactenus usi fuisse perhibemini, armorum insignia, clementer approbavimus

et ratificavimus verum etiam ex speciali gratia auximus locupletavimus et in hunc qui sequitur modum, post hac habenda ac deferenda in perpetuum concessimus et elargiti sumus; Scutum videlicet in quatuor partes aequales divisum quarum sinistra inferior ac dextra superior flava leonem nigrum umbilico tenus cauda bicipiti sursum reflexa pedibus anterioribus ad saltum dispositis rictu hiantem linguaque exserta conspicuum dextra vero inferior et sinistra superior nigra duos in modum semilunae in se collectos, aversum spectantes delphinos coronatos exhibeat; scuto incumbat galea aperta sive clathrata tornearia vulgo dicta corona aurea et phaleris a dextra quidem flavis et nigris, a sinistra vero nigris et albis molliter defluentibus decora ex qua leo niger umbilico tenus pedibus cauda et lingua in scuto descriptis prosiliat prout haec omnia in medio hujus nostri diplomatis pictoris industria expressius et ad vivum elaborata cernere licet.



Fig. 84. Armoiries peintes au centre du diplôme accordé à Jean-Pierre, Claude, Jacques-Louis et Joseph Doxat en 1647.

La description de ces armoiries doit se traduire ainsi: *écartelé, au 1 et 4 d'or au lion issant de sable, à la queue fourchue recourbée, au 2 et 3 de sable à deux dauphins couronnés, adossés, d'argent.*

Casque ouvert, soit grillé, dit de tournoi, couronné d'or.

Cimier: un lion de sable issant, semblable à celui de l'écu.

Lambrequins: or et noir à dextre, et noir et argent à senestre.

Les armes primitives auraient été: *de sable à deux dauphins adossés et couronnés.*

Les armoiries concédées sont peintes au milieu du diplôme suivant le même modèle et avec le même sujet que celui du diplôme Roguin (fig. 84).

Ces lettres ont été données le 6 avril 1647 à Pressbourg:

Datum in arce nostra Regia Posonii die sexta mensis Aprilis anno domini millesimo sexcentesimo quadragesimo septimo.

L'original de ces lettres existe encore et il est en mains de M. Aymon Doxat, propriétaire du château de Champvent.

Les frères Etienne et Joseph Doxat furent les chefs des deux principales branches de la famille encore existantes aujourd'hui. Ce furent donc, comme nous venons de le voir, les trois fils d'Etienne, soit: Jean-Pierre, Claude et Jacques-Louis, qui furent anoblis en 1647. Jean-Michel Doxat, arrière-petit-fils de Claude, fut coseigneur de la Mothe. Son fils Jean-François-Gabriel, coseigneur de Démoret et de La Mothe, fut le chef d'un rameau qui s'est éteint dans la première moitié du XIX^e siècle, tandis que son frère Louis-Rodolphe est le chef de la branche aînée, soit des Doxat de Champvent, encore existante. Louis-Rodolphe acheta en 1771 le château et la seigneurie de Champvent. Le 29 décembre 1784, il obtint la reconnaissance et la confirmation de la noblesse de sa famille par LL. EE de Berne. Il fut le dernier seigneur de Champvent au moment de la Révolution vaudoise. Son fils Jean-Louis, né en 1773, fit partie de l'Assemblée représentative du Pays de Vaud en 1798. Cette branche de la famille Doxat est représentée aujourd'hui par M. Aymon Doxat, petit-fils de Jean-Louis et propriétaire actuel du château de Champvent, et par ses deux fils.

Joseph, frère d'Etienne, fut le chef des branches cadettes. Comme nous l'avons vu plus haut, ce fut lui qui fut anobli avec ses neveux en 1647. De ses cinq fils, Benjamin fut le chef d'un rameau qui s'est éteint à Karlsruhe, et Jean-François d'un rameau qui se fixa plus tard à Londres. Ce fut ce Jean-François qui acheta avec son frère Joseph la seigneurie de Démoret en 1675. Un fils de ce dernier Joseph, Nicolas Doxat, fut le célèbre feldmaréchal au service d'Autriche, qui mourut à Belgrade en 1738. La seigneurie de Démoret passa à Jean-Rodolphe, fils de Jean-François, puis à François-Albert, fils de Jean-Rodolphe, qui fut aussi seigneur de Mézery.

Deux petits-fils d'un frère de Jean-Rodolphe, soit Jean-François-Gamaliel et Jean-Alphonse, se fixèrent à l'étranger, le premier se rendit à Turin où il fonda une maison de banque dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Son petits-fils Eugène Doxat revint au pays et acheta le château de Béthusy sur Lausanne. Cette branche s'est éteinte avec les enfants de ce dernier: Charles Doxat et M^{me} Dapples-Doxat, décédée au château de Béthusy en 1918.

Jean-Alphonse Doxat, né en 1759, se fixa à Londres en 1779, où il fonda une maison de banque. Il acquit la nationalité anglaise en 1792. Sa noblesse fut reconnue et ses armes furent inscrites au *College of Arms* à Londres. Cette branche est représentée aujourd'hui par les enfants d'Edmond Doxat, petit-fils de Jean-Alphonse, soit 1^o Francis Reginald né en 1860, père d'Edmond-Charles, né en 1902; 2^o Claude-Rodolphe, né en 1863, père de Claude-Théodore, né en 1898, et de Francis-Stanley, né en 1900; 3^o Alexis-Charles, né en 1867.

Grenus. 1647. Ferdinand III, empereur, accorde des lettres de noblesse avec augmentation d'armoiries à François Grenus, le 6 avril 1647.

Nous avons vu plus haut que Claude Grenus, qui s'était établi à Morges en 1591 et qui avait acquis la bourgeoisie de cette ville en 1600, avait épousé Suzanne Forel dont il eut plusieurs enfants, entre autres François, né à Morges en 1593¹⁾.

François Grenus s'était fixé à Genève et fut reçu à la bourgeoisie de cette ville en 1620. Il fit partie du Conseil des CC en 1632 et du Conseil de LX en 1651. Il était banquier et aurait aussi été commissaire des guerres de l'empereur en Franche-Comté. Il reçut donc des lettres de noblesse de l'empereur en 1647. Le document original n'existe plus, mais nous avons pu obtenir des Archives de Vienne une copie de la minute de ce diplôme qui est conservée aux anciennes Archives de la noblesse²⁾ et nous en donnons ici les parties principales.

L'empereur s'adresse à François Grenus :

FERDINANDUS TERTIUS... Intelligentes itaque te Franciscum Grenum honesta familia ortum....

et il évoque ses mérites et spécialement le fait que pendant le siège de Dôle il a fourni à plusieurs reprises des vivres et des munitions aux Espagnols et qu'il en a délivré le plus grand nombre possible des Français en prêtant pour leur rançon ; il n'a pas hésité à aider les habitants de Dôle dans la démolition de la citadelle de Grimont qui servait aux Français d'entrepôt pour leur butin :

... adeoque durante obsidione Dolana Hispanis anona et munitionis opem saepius suppeditaveris nobiles quam plurimos a Gallis captos lythro mutuo liberaveris ac pro demolitione arcis Grimontii, quod Gallis erat praedae receptaculum firmum Dolanis infestum subsidium ferre non dubitaris.

C'est pourquoi l'empereur veut le gratifier d'une marque de sa munificence :

Unde et Nos... singulari aliquo munificentiae ac gratiae Nostrae Caes. symbolo te condecorandum benigne suscepimus.

D'après ce qui suit nous pouvons conclure qu'il l'anoblit³⁾, et il l'autorise à se servir des armoiries suivantes portées déjà par sa famille :

Quo vero perpetuum hujus nobilitatis extet documentum... antiqua quibus hactenus usi fuisset perhibemini armorum insignia clementer laudavimus, approbavimus, ratificavimus, et confirmavimus atque in hunc qui sequitur modum posthac habenda, gestanda ac deferenda gratiose concedimus et elargimur.

Scutum videlicet totum rubrum in cujus medio binae trabes flavae superius in cubum desinentes ita praesententur, ut subtus cor album sive argenteum cum tribus exinde prodeuntibus floribus maiilibus superius vero ab utraque dicti cubi pa te hinc inde Leo albus cauda bifida rictu aperto, rubea exserta lingua, atque anterioribus pedibus erectus inter se concordantium instar apparet. Scuto incumbat galea aperta sive clathrata, tornearia vulgo dicta, cancellis ac limbis deauratis ac phaleris sive taenijs a dextra rubris et argenteis, a sinistra vero partibus itidem rubris et flavis sive aureis molli utrinque gyrorum sinuamine defluentibus, nec non corona aurea super imposita decora e qua Leo rubens cauda bifida sursum elata, rictu aperto, lingua rubra exserta, pedeque dextro sinistro paulo altius erecto, dextrorsum spectans pube tenus prosiliat quemodmodum haec omnia in medio huius nostri diplomatis ingeniosa artificis manu coloribus suis ad vivum expressa ac visui objecta cernere licet... Posonii 6. Aprilis 1647.

Les armoiries Grenus furent donc confirmées. Elles ne sont pas décrites dans ce diplôme, mais elles étaient alors : *coupé, au 1^{er} d'azur à trois épis d'or posés en pal, au 2^e d'argent à la bisse tortillée de deux retours, de gueules, au chef d'azur chargé de trois molettes du champ*. Elles furent donc augmentées des armes sui-

¹⁾ Voir : Galiffe, *Généalogies de familles genevoises* et H. Deonna, *Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises*, dans : *Archives héraldiques suisses*, 1917, pages 58 et 59.

²⁾ Bundeskanzleramt, Gratialregistratur (ehemaliges Adelsarchiv), Wien.

³⁾ Nous n'avons pas ici le texte complet de l'acte original, mais seulement la minute du diplôme.

vantes: de gueules au chevron ployé d'or, accosté en chef de deux lions affrontés d'argent, à la queue fourchue, lampassés de gueules et accompagné en pointe d'un coeur d'argent d'où sortent trois fleurs de muguet tigées au naturel.

Casque: grillé, d'or et couronné. Lambrequins: de gueules et d'argent à dextre, de gueules et d'or à senestre. Cimier: un lion de gueules issant de la couronne.

D'après l'armorial manuscrit Naville¹⁾, ces armes seraient celles de François Guesnon, deuxième femme de Michel Grenus, grand-père de François, mais de laquelle ce dernier ne descendait pas.



Fig. 85. Ex libris Grenus du XVIII^e siècle, portant les armes de cette famille avec l'augmentation de 1647.

Les armoiries concédées par ce diplôme de 1647 se retrouvent sur un ex libris du XVIII^e siècle que nous reproduisons ici²⁾ (voir fig. 85).

François Grenus épousa Rose Ausset. Il eut six enfants dont l'ainé, Jacques (1620—1697), syndic de Genève, fut le père de Pierre Grenus que nous retrouverons plus loin, tandis que le cadet Théodore (1637—1709), aussi syndic de Genève, fut le père de Gabriel Grenus, que nous retrouverons aussi plus loin, avec son cousin Pierre³⁾.

Olivier. 1647. Ferdinand III, empereur, accorde des lettres de noblesse avec confirmation d'armoiries à Jacques-François Olivier le 6 avril 1647.

La famille Olivier est originaire de La Sarraz où elle apparaît dès les premières années du XVI^e siècle avec Aymon qui fut gouverneur de cette ville. Son arrière-

¹⁾ Probablement: *in curvum*.

²⁾ Cet ex libris fait partie de la collection d'ex libris de M. Henri Turretini, à Genève, qui a bien voulu nous autoriser à le reproduire ici.

³⁾ Notices biographiques sur MM. Jacques, Théodore, Pierre, Gabriel et Jean Louis Grenus. Genève 1849.

petit-fils Nicolas, cité dès 1612, mort avant 1642, fut curial, puis châtelain de Romainmotier. Il eut un fils, Jacques François, qui remplit aussi la charge de châtelain de Romainmotier. Il fut au service étranger et il est cité comme gentil-homme de S. A. Palatine de Heidelberg. Il épousa le 19 janvier 1646 Jeanne-Elisabeth, fille de noble Jean-François de Martines, seigneur de St-Georges.

Comme nous l'avons vu plus haut, il porta probablement une aide financière à l'armée impériale pendant les sièges de Dôle et de Salins et en fut récompensé par l'octroi de lettres de noblesse. Dans ce document l'empereur s'adresse à Jacques-François Olivier et parmi les raisons qu'il évoque en faveur de son anoblissement il cite les services qu'il a rendus aux voisins de Bourgogne pour la maison impériale:

FERDINANDUS TERTIUS... potiore tamen hac in parte rationem censem habendam esse eorum quorum majores atque ipsi honesto loco nati, ac singulari aliqua virtute praediti de Republica quovis tempore praeclare mereri admituntur....

Intelligentes itaque Jacobe Franciscus Olivier iis te parentibus ortum esse qui cum laudandarum virtutum, tum proclararum actionum studiis celebres ad extremum usque vitae spiritum incessanter perstiterint: quorum vestigiis tu quoque graviter insistens, in id a primo statim aetate incubueris, ut decus domesticum non modo sartum tectum conservares sed propriis etiam meritis adauctum ad seram posteritatem transmitteres adeo ut ob insignes animi et ingenii tui dotes praeter natalium splendorem, et maiorum tuorum merita de omnibus bene mereri studueris virtuteque ac scientia insigni tam tuis quam vicinis Burgundis pro Augustae Domus Nostrae servitio plurimum commodaveris proindeque... praetermittere noluimus, quin insigni te aliquo beneficentiae Nostrae Caesareae mnemosyno condecorandum susciperemus.

Voulant lui donner une marque de cette noblesse, l'empereur confirme les armes de sa famille:

Quo vero perpetuum hujus nobilitatis extet documentum... antiqua quibus hactenus usi fuisse perhibemini, armorum insignia clementer laudavimus, approbavimus, ratificavimus, et confirmavimus atque in hunc qui sequitur modum posthac habenda, gestanda ac deferenda gratiose concedimus et elargimur.

Scutum videlicet secundum latitudinem in duas aequales divisum partes, quarum inferior sex a dextro angulo superiori, ad inferiorem usque sinistram per obliquum ductas trabes, primam nimirum tertiam et quintam coerulei, secundam quartam et postremam flavi coloris repraesentet, Superior vero scuti pars caerulea teneat tres ordine dispositas rosas flavas sive aureas. Scuto incumbat galea aperta sive clathrata, tornearia vulgo dicta, cancellis ac limbis deauratis, ac phaleris sive taeniis utriusque caeruleis et flavis molli gyrorum sinuamine defluentibus nec non corona aurea superimposita decora, e qua aquila nigra simplex, coronata, alis expansis, rubra exserta lingua, dextrorsum spectans prodeat quemadmodum haec omnia.

Ces armes doivent se lire: *coupé: au 1 d'azur à trois roses d'or et au 2; bandé d'or et d'azur de six pièces.*

Casque ouvert dit de tournois, soit avec grilles d'or. Lambrequins d'or et d'azur. Cimier: couronne d'or à l'aigle de sable issante, à une tête languée de gueules.

Ce document n'était connu que par une traduction de la fin du XVIII^e siècle, mais nous avons pu obtenir des Archives de Vienne une copie de la minute, conservée aux anciennes Archives de la noblesse¹⁾. Cette minute n'est pas datée, mais la traduction donne l'indication suivante:

«Donné dans notre Palais à Presbourg le 6^e avril, an de Notre Seigneur 1647, le 11^e de notre règne sur les Romains, le 20^e sur la Bohême et sur la Hongrie le 22^e.»

De son mariage avec Jeanne-Elisabeth de Martines, Jacques-François Olivier n'eut qu'un fils, qui mourut à l'âge de treize ans, le 19 février 1661.

¹⁾ Bundeskanzleramt, Gratialregistratur (ehemaliges Adels-Archiv) Wien.

Jean Olivier, grand-père de Jacques-François, eut un frère: Isaac Olivier, qui fut le grand-père de Nicolas Olivier (1626—1668), châtelain de La Sarraz de 1658 à 1665 qui était donc le cousin issu de germain de Jacques-François. Un arrière-petit-fils de ce Nicolas Olivier, soit Louis-Rodolphe, né en 1720, avocat et docteur en droit, entra au service de Saxe où il resta jusqu'en 1751, puis il entra au service de France; mais auparavant un généalogiste complaisant lui établit une généalogie dans laquelle il donna une origine française à la famille Olivier et lui-même emporta les lettres de noblesse accordées à Jacques-François Olivier, afin de s'en prévaloir en France où il fit une belle carrière militaire. Il se retira à Lausanne en 1792 avec le grade de colonel. Il ne laissa qu'un fils, mort sans descendance.

Une autre branche de la famille encore beaucoup plus éloignée de celle de Jacques-François s'est prévaluée des titres de noblesse de ce dernier. Cette branche naturalisée allemande est établie actuellement en Bavière.

Die Ahnen der Charlotte Antoinette Schmidtmann, Ehefrau Joh. Bernhard Burckhardts.

Von L. AUG. BURCKHARDT.

Im Jahre 1740 starb als ältester Basler Bürger im Alter von fünfundneunzig Jahren der Geheimrat und Oberst Johann Bernhard Burckhardt, Mitherr zu Thiepval, Schlossherr zu Pratteln und Gutsbesitzer auf Wenken, einer der vornehmsten Basler Grandseigneurs des 17. und beginnenden 18. Jahrhunderts. Er war 1645 im Hattstätter Hof, dem Stammsitze dieser Linie des Geschlechts, als elftes Kind seiner Eltern, des damaligen Schultheissen von Klein-Basel Johann Balthasar Burckhardt (geb. 1587, gest. 1666) und der Katharina Günzer aus Schlettstadt (geb. 1609, gest. 1685), geboren. Sein Vater hatte frühe fremde Kriegsdienste genommen, zunächst savoyische unter Oberstleutnant Hartmann von Erlach, in dessen Regiment er 1617 den Feldzug im Piemont mitmachte, und dann markgräfische Dienste, in denen er es bis zum Hauptmann und Kommandanten der Festung Röteln brachte. Später war er Mitglied des Kleinen und des Geheimen Rats, auch Landvogt zu Mendrisio und Obervogt auf Münchenstein. Zwei seiner Söhne traten gleich ihm in fremde Kriegsdienste: ein älterer, Daniel (geb. 1631), Lizentiat der Rechte und gleich dem Vater Schultheiss von Klein-Basel und Obervogt auf Münchenstein, verliess 1671 Frau und Kinder und trat als Hauptmann in das neuerrichtete Schweizer Linienregiment Stuppa in französischen Diensten, in dem fortan mit Vorliebe die Basler eintraten; doch schon drei Jahre später starb er zu Charleroy an den in der Schlacht von Seneff erhaltenen Wunden. Zugleich mit Daniel war auch sein jüngerer Bruder, der obengenannte Johann Bernhard, in das Regiment eingetreten als Leutnant in dessen Kompagnie, die er auch nach dessen Tode übernahm und während sechzehn Jahren kommandierte. Vorher hatte